

Permanences sociales

Le service accompagnement du pôle social met à la disposition des Meudonnais des permanences sociales réalisées par des travailleurs sociaux.

Publié le 06/06/2024 – Mis à jour le 04/07/2024

Ces rendez-vous personnalisés et confidentiels vous permettent d'effectuer un bilan complet de votre situation sociale, administrative et financière dans le cadre de différents dispositifs:

La permanence de conseils budgétaires

La concertation de prévention des impayés de loyers (CPIL)

L'accompagnement social lié au logement

Le service propose également des interventions collectives à destination de tout public sur des domaines divers (budget, alimentation, économies d'énergie...etc).

Conditions: Habiter Meudon.

Justificatifs à apporter pour le rendez-vous:

Justificatifs d'identité

Justificatifs des ressources du foyer: salaires, pensions diverses, allocations (CAF, France travail...etc.)

Justificatifs des charges du foyer (logement, énergie, téléphonie, assurances, frais liés aux enfants, transport, ...)

Justificatifs des crédits et des dettes.

Comment prendre rendez-vous

En ligne : services.meudon.fr

Par téléphone: 01 41 14 80 90 ou 01 41 14 82 29

Cette permanence est accessible à tout public majeur, à votre demande et sur rendez-vous.

Elle vous permet d'effectuer un bilan de votre situation budgétaire, de vérifier vos droits, d'obtenir des informations sur les outils de gestions, les différentes démarches à réaliser et les dispositifs à solliciter pour anticiper ou faire face à d'éventuelles difficultés financières.

Cette concertation est réalisée trimestriellement avec les principaux bailleurs sociaux de la commune. Au cours de cette instance, les bailleurs font part (avec votre accord préalable) de votre situation d'impayés locatifs.

A l'issue de cette concertation, un rendez-vous vous sera proposé par le service accompagnement social pour évaluer votre situation, vérifier vos droits et évaluer les modalités de résorption de votre dette locative.

es conseillères du service peuvent vous accompagner dans le cadre de ce dispositif financé par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine:

Lors de la définition d'un projet de logement adapté,

Lors de l'accès à un nouveau logement,

Dans le cadre d'impayés de loyers pouvant mener à une procédure d'expulsion.

Pour bénéficier de cet accompagnement, il vous est possible de prendre contact avec le service du CCAS ou celui des solidarités territoriales le plus proche (SST9).

Pour en savoir plus FSL (FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT)

Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30*

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40